



COURSE DES HEROS

Faites grandir une cause à grands pas !

Règlement pour les inscriptions au Challenge Entreprises de la Course des Héros 2019

ARTICLE 1 – LA COURSE DES HÉROS

La Course des Héros est un événement festif, non compétitif (pas de chronomètre, pas de classement de temps, pas de barrières horaires).

ARTICLE 2 – ORGANISATEURS

La Course des Héros est organisée par :

ALVARUM SAS, RCS Paris 499 694024, dont le siège social est situé au 1 impasse Reille
75014 Paris

ARTICLE 3 – ITINÉRAIRE

L'événement se réalise en marchant ou en courant sur un itinéraire de 2km, 6 km ou 10 km au choix. Les itinéraires de chaque événement sont communiqués avant l'évènement sur les pages de la ville concernée sur le site web: www.coursedesheros.com

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La course de 2km est réservée uniquement aux participants ayant au moins 10 ans au 31/12/2018 (nés en 2009 ou avant). La course de 6 km et la course de 10 km sont réservées uniquement aux participants ayant au moins 14 ans au 31/12/2018 (nés en 2005 ou avant).

Les marches de 2km & 6 km sont ouvertes à tous les participants sans limite d'âge. Il est de la responsabilité des participants de s'inscrire à un format qui correspond à leur âge. Les participants qui s'inscriraient à un format course sans tenir compte de l'âge minimum demandé seraient automatiquement affectés au format marche correspondant (2km ou 6 km) sans en être notifié. Le choix du format (2km marche ou course, 6km marche ou course, 10 km course) a lieu à l'inscription et est définitif. Il n'est pas modifiable par la suite par le participant, même s'il en fait la demande.

Participants mineurs : Les participants mineurs doivent fournir une autorisation parentale (voir modèle ici) quel que soit le format choisi. Il est expressément indiqué que les personnes inscrites participent à l'événement sous leur propre et exclusive responsabilité. Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et



COURSE DES HEROS

Faites grandir une cause à grands pas !

appropriées pour marcher ou courir à l'allure de leur choix sur l'itinéraire choisi, non chronométré.

La date de naissance indiquée à l'inscription n'est pas modifiable ultérieurement. Le participant s'engage à communiquer lors de son inscription des informations correctes.

La participation à l'évènement est réservée aux personnes inscrites uniquement. Les personnes inscrites peuvent venir accompagnées de leurs donateurs, de leur famille, de leur amis, mais ceux-ci n'auront pas de dossard et ne pourront pas prendre le départ. Ils pourront cependant rester sur le village de l'évènement.

Pour la Course des Héros de Paris ayant lieu dans le parc de St Cloud, les participants prendront en compte le fait que les itinéraires de 6km et 10km empruntent une zone au dénivelé important: en effet, ses itinéraires nécessitent le passage du bas du parc vers le haut et celui-ci se fait via une côte au pourcentage significatif de plusieurs centaines de mètres. De fait, les personnes à mobilité réduite participant à la Course des Héros s'inscriront sur l'itinéraire 2km.

ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS

Dans le cadre de l'offre "entreprises", les conditions d'inscriptions à la Course des Héros sont les suivantes: l'entreprise s'acquitte de frais de participation pour l'ensemble de ses collaborateurs et chaque collaborateur s'inscrit ensuite individuellement sur le site de l'Organisateur en utilisant un code d'inscription commun à l'entreprise et transmis au contact principal de l'entreprise. Chaque collaborateur, lors de l'inscription, accepte alors sans réserve le présent règlement.

ARTICLE 6 – DOSSARDS

Les dossards seront à retirer dans des conditions qui seront précisées avant l'évènement aux participants par e-mail et sur le site web. Les dossards seront délivrés sur présentation d'une pièce d'identité et de la photocopie du mail de confirmation d'inscription.

Les dossards doivent être retirés avant une heure limite, indiquée dans l'email de confirmation envoyé aux participants. Au-delà de cette heure limite, le retrait des dossards ne sera plus possible. L'organisation de la Course des Héros ne saura être tenue



COURSE DES HEROS

Faites grandir une cause à grands pas !

responsable si les participants se présentent au retrait des dossards au-delà de l'heure limite et que l'organisation n'est plus en mesure de lui remettre un dossard.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

ARTICLE 7 – CHARTE GRAPHIQUE

Les personnes inscrites à l'évènement peuvent utiliser le logo de l'évènement et les autres outils de communication disponibles sur le site web de l'évènement. La charte graphique doit être respectée sous peine d'annulation de leur inscription et refus de leur participation, et ce, même dans le cas où les conditions du Challenge sont remplies.

ARTICLE 8—JOUR DE L'ÉVÈNEMENT

Les participants sont tenus de respecter des règles de conduite sur le village et le parcours de l'évènement, sous peine d'exclusion du site et interdiction de participer les années suivantes. Sont notamment interdits :

toute activité commerciale (exemple: vente de nourriture ou de boissons) l'installation de stands en dehors des stands réservés et prévus à cet effet les lâchers de ballons la présence de groupes de musique, fanfares, etc, sauf dans le cas où une autorisation a été demandée et accordée expressément

ARTICLE 9 – ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la Course des Héros. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'évènement. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.



COURSE DES HEROS

Faites grandir une cause à grands pas !

Individuelle Accidents : Tous les participants à la Course des Héros, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard à la clôture des inscriptions, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'événement. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive, et notamment auprès de l'assurance « Impact Multisports » au prix de 3,20€ ttc (assurance journée) à souscrire directement via le site internet : <http://www.assurance-multi-sports.com>

Les garanties sont précisées sur le site:

<http://www.assurance-multi-sports.com/nos-produits/assurances-sportives/assurance-journee-individuelle.html>

ARTICLE 10 – DOMMAGE MATÉRIEL

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 11 – IMAGE

Par sa participation à la Course des Héros, chaque participant autorise expressément les organisateurs, ses ayants-droits ou ayants-cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la Course des Héros, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des



COURSE DES HEROS

Faites grandir une cause à grands pas !

campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus, 2) associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées. Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix. L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

ARTICLE 12 – LA CNIL

Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaires pour la participation à l'événement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement à l'événement. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant.

Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, il faut adresser un courrier à : ALVARUM – 1 impasse Reille 75014 Paris

ARTICLE 13– ANNULATION

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de 2 heures au maximum ; au-delà, l'événement est annulé.

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'événement en cours.

En cas d'annulation ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.



COURSE DES HEROS

Faites grandir une cause à grands pas !

ARTICLE 14 – NEWSLETTERS

L'inscription à la Course des Héros implique obligatoirement pour le participant l'abonnement aux newsletters de cette épreuve jusqu'à la date de déroulement de la Course des Héros. Les participants sont libres de se désinscrire aux newsletters mais dans ce cas ils ne recevront pas les emails contenant les informations pratiques.

ARTICLE 15- ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à la Course des Héros implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque concurrent de ce présent règlement.